



SOMMAIRE :

- *La CGT FP de l'Eure appelle à la grève le 6 février !*
- *Reprise du démantèlement des CDIF ! La casse continue ...*
- *Dialogue social dans l'Eure : la CGT FP boycotte ce nouveau CT*
- *Statuts et Salaire : les plus grandes craintes*

La CGT appelle l'ensemble des salariés à une journée d'action et de mobilisation le 6 février prochain. La politique d'austérité budgétaire menée par les gouvernements successifs à grands renforts de médias, plonge les peuples dans toujours plus de précarité et de pauvreté : les chiffres sont là pour le démontrer : Et pourtant, le gouvernement actuel, sous les injonctions de la commission européenne et du FMI, continuent à appliquer les mêmes recettes. Les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés : suppressions d'emplois et gel des salaires sont maintenant présents dans leur quotidien.

Les prochaines mesures annoncées, 50 milliards d'économie supplémentaire dans la période 2014-2017 vont sans aucun doute encore affaiblir l'intervention publique à travers les services publics, l'objectif étant bien de libérer les marchés de toutes contraintes. Tous les services du ministère sont touchés, douanes, finances mais aussi toutes les administrations qui contrôlent et qui permettent de faire respecter les droits des salariés à l'exemple de l'inspection du travail.

C'est bien par l'action autour des mêmes revendications qu'il faut construire l'avenir : politique de l'emploi et augmentation des salaires doivent mobiliser tous les salariés du public comme du privé alors :

TOUS ENSEMBLE LE 6 février à 14 H00

BOURSE DU TRAVAIL

Rue de l'Ardèche EVREUX

Démantèlement des CDIF...dans la logique de la Démarche Stratégique

Actuellement dans notre département, depuis les rapprochements « CDI/CDIF », nous avons des CDIF dits restreints car ne comportant qu'un service du cadastre (inspecteur cadastre et géomètres) et un service « squelettique » de gestion des locaux professionnels assuré par un seul cadre B ! Il s'agit des sites de Pont Audemer, de Louviers, Les Andelys, et Bernay (½ inspecteur cadastre avec des géomètres). Seul le CDIF d'Evreux (sud) est resté traditionnel c'est à dire composé d'un cadastre et des secteurs fonciers où là, toutes les missions documentaires,

topographiques, foncières et fiscales (locaux d'habitations et professionnels) sont assurées.

Suite au groupe de travail SIP-CDIF du 14 janvier 2014, voici ce qui devrait se passer dans l'Eure. Les effectifs des CDIF seront éclatés en 2 pôles départementaux, localisés très certainement sur Evreux : un PTGC (pôle topographique de gestion cadastrale) comprenant des géomètres du département, un inspecteur cadastre (pris sur un des CDIF actuels ?), un cadre C pour gérer notamment l'accueil des professionnels du plan et un PELP (pôle d'évaluation des locaux professionnels) avec des cadres B...mais pris sur quels anciens CDIF ?

Ensuite, pour gérer la taxe foncière des locaux d'habitation et des propriétés non bâties concernant les SIP non rapprochés de Verneuil sur Avre, d'Evreux Nord et d'Evreux Sud, plusieurs scénarios sont possibles. Ainsi, chaque SIP pourrait intégrer en son sein une cellule foncière mais le plus probable semble être celui de la création d'une seule cellule foncière basée sur « l'ancien site du CDIF d'Evreux sud » et mutualisée à ces trois SIP.

Par ailleurs, il n'y aura pas de retour en arrière prévu pour les sites déjà rapprochés...car selon la DG l'organisation actuelle est satisfaisante ! Ainsi les SIP de Bernay, Pont Audemer, Vernon, Les Andelys continueront à fonctionner comme aujourd'hui. Or, chacun sait que dans ces services, la mission foncière est laissée de côté par manque de temps et aussi par le fait qu'elle nécessite une technicité propre et totalement différente de celle de l'impôt sur le revenu.

Quant au SIP de Louviers, son Responsable et la Direction ont déjà acté fin 2012 la création d'un « secteur foncier » au sein du secteur d'assiette car la gestion par un secteur d'assiette de la TF+IR+TH+...se révélait impossible. Néanmoins, cette restructuration se faisant à effectif constant, les missions ne peuvent manifestement pas être correctement remplies. Pour la CGT, il était dans l'intérêt de tous de reconstituer un CDIF traditionnel sur Louviers !

Il est donc évident qu'avec la création de ces cellules foncières, la DG avoue l'échec de la réforme CDI/CDIF car la polyvalence demandée aux agents des SIP n'est pas réalisable. Pour autant, la DG ne veut pas faire marche arrière!

Au final, les agents des secteurs d'assiette qui ne voulaient pas faire de TF seront rassurés ainsi que ceux des CDIF qui ne voulaient pas toucher à l'IR. Mais pour combien de temps ? Quand les cellules foncières seront créées, les agents affectés auront la casquette « fiscalité des personnes » et rien ne dit qu'ils ne pourraient pas aller renforcer le SIP pour la campagne IR...ou l'inverse pour la campagne TF !

En outre, éclater un CDIF en plusieurs structures indépendantes n'est pas réaliste car les missions foncières, topographiques et fiscales sont étroitement liées. Juste un exemple : les agents en secteur foncier, dans leurs travaux quotidiens, ont régulièrement besoin des géomètres. Si ceux-ci sont rattachés à Evreux, comment feront les collègues des SIP de Pont Audemer, de Louviers, Les Andelys, Bernay, Verneuil sur Avre, Vernon lorsqu'il y faudra traiter de questions d'évaluation, de surface, d'état d'entretien d'un local et demain de la révision des locaux d'habitation? Même problématique pour les collègues des SIE qui sollicitent régulièrement les CDIF pour des questions sur la valeur locative des locaux pros.

Enfin, la suppression des cadastres dans notre Département est une atteinte de plus à la présence du service public sur le territoire.

La CGT FP 27 revendique le maintien de tous les CDIF existants et l'implantation de ces services au plus près des acteurs de la fiscalité locale.

La CGT boycotte le CT du 28 janvier !

Dans un courrier à destination de notre administrateur général, la CGT FP a décidé de boycotter ce CT qui ne répond pas aux exigences d'un véritable dialogue social. En effet, sont relégués dans les questions diverses des sujets aussi importants que RSP Forcé, application toujours aussi peu performante et que la Démarche Stratégique. C'est pourtant, dans le cadre de cette dernière que va être repensé notre réseau avec son lot de fusions et de restructurations de services ou de sites. Vous trouverez tous nos motifs d'insatisfaction en prenant connaissance du courrier envoyé à la direction le 27 janvier sur notre site local: <http://www.financespubliques.cgt.fr/27/>

Statuts et salaire : les plus grandes craintes

Sous couvert de la modernisation, appelée Modernisation de l'Action Publique, c'est l'ensemble des acquis de la Fonction Publique de carrière qui sont menacés. A la DGFIP, on parle de Démarche Stratégique. Elle va se traduire pour les agents par une attaque de leurs droits et garanties. Ainsi, dans le plan triennal de la Démarche Stratégique, il est dit qu'il conviendra de : « mettre en place un plan d'évaluation régulière des règles de gestion : délai de séjour, cartographie des RAN, profilage de poste ».

La DG ne veut plus des règles nationales d'affectation qui empêchent de « bouger » les agents. Ainsi, nous n'aurons plus aucune garantie sur le maintien des règles établies avec la fusion : classement à l'ancienneté administrative pour obtenir un poste, délai de séjour d'un an, affectation sur RAN et missions structures, règles de priorité,...

Que dire du rapport Pêcheur commandé par le gouvernement et remis le 29 octobre, il s'agit là tout simplement de remettre en cause les catégories (A,B,C), les statuts particuliers à chaque administration et de développer la mobilité interministérielle pour accompagner les suppressions massives d'emplois !

Un autre rapport sur « l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire » a été rédigé par trois inspections générales où il est notamment proposé de développer les affectations au profil, la limitation des possibilités d'intervention des CAP (comme par hasard, par arrêté du DG, en 2013 ont été supprimées les CAPL de tableau d'avancement), **l'inscription dans le statut du fonctionnaire de l'obligation de mobilité**, l'intégration du critère de la mobilité comme élément d'évaluation des agents,....

Dans ce contexte, un avant projet de décret modifiant le régime indemnitaire a été présenté aux organisations syndicales. Ce nouveau régime indemnitaire s'appliquerait à l'ensemble de la fonction publique et serait mis en place entre le 1er janvier 2015 et le 1er janvier 2017 : M. Bezard, notre DG, a engagé la DGFIP pour le 1er janvier 2017 !

Il n'y aurait plus que 2 indemnités **modulables**, l'une rémunérant les fonctions, l'expertise, l'autre liée à **l'engagement professionnel** (accepter d'être mobile?) et à la manière de servir ! C'est un retour de 25 ans en arrière : rappelons nous des critères subjectifs accompagnant la prime de rendement à cette époque !

Les primes et indemnités rattachées aux statuts de la DGFIP sont donc bien menacées.

La CGT FP exige l'abandon de la démarche stratégique, le maintien de nos statuts particuliers et de nos règles de gestion, la défense et l'amélioration du régime indemnitaire DGFIP.